**Chapitre 01 : Généralités sur la bourse les indices boursiers et procédures de négociation**

L’expression « Bourse » apparait au 14ème siècle à Bruges en Belgique. Les marchands se rendaient sur ce lieu de commerce sur un place qui portée le nom de la famille « Van der Beurse ». Ils déclaraient alors aller à la « beurse ». Le terme de « beurse » est général et peut faire référence :

-Soit une bourse de commerce où les marchandises alimentaires ou matière premières sont négociées.

-Soit à une bourse de valeurs où tous les types de produits financiers (action, obligation, produits dérivés) sont achetés et vendus.

**Section 1 : Généralités sur la bourse des valeurs**

La bourse des valeurs est le marché officiel et organisé sur lequel s’échange les valeurs mobilières admises aux négociations par les autorités compétentes. C’est valeurs mobilières sont des actions, des obligations et des produits dérivés.

* 1. **Différentes valeurs mobilières**

**Les actions :** Une action est une participation dans une entreprise qui représente un titre de copropriété. Quiconque détient une action est copropriétaire (actionnaire) de l’entreprise (plus précisément: de la société anonyme), du fait l’action n’a pas d’échéance et n’est pas remboursable. L’actionnaire a ainsi droit à une part des bénéfices de la société sous forme de dividendes distribués chaque année par accord de l’assemblée générale qui peut en revanche décidée de réinvestir le bénéfice. En cas de dissolution de la société l’actionnaire à une part du produit de la liquidation. En tant que copropriétaire, il bénéficie également d’un «droit de vote» proportionnel à ses parts qu’il peut exercer lors de l’assemblée générale (AG) de la société.

**Les obligations :** Une obligation est un titre de créance qui représente un emprunt, appelée en anglais (*bond*) émis par une entreprise ou par une collectivité de droit public (Etat, commune). Quiconque détient une obligation peut dès lors faire valoir une créance envers ce débiteur. L’acquéreur de ce titre de créance (l’obligataire) est donc en droit de demander le remboursement du montant de la dette lorsque l’obligation arrive à échéance et reçoit jusqu’à cette date des paiements d’intérêts appelé les coupons généralement annuels, convenus à l’avance. La durée des obligations est souvent comprise entre 5 et 10 ans. L’obligataire n’a pas le droit de vote dans les assemblées générales mais il a le droit a l’information.

**Les produits dérivés :** Ils sont des produits financiers dont la valeur dépend de celle d’un autre élément appelé le sous-jacent. Ce dernier peut être une matière première, un taux de change, un indice boursier, un taux d’intérêt… Parmi les produits dérivés on trouve les futures, les forwards et les options.

**1-2- Distinction entre marché primaire et marché secondaire**

**Marché primaire**: C’est celui des émissions de titres, il met en contact direct les agents à déficit de financement (entreprises, l’Etat, ...) qui émettent des instruments financier (action, obligation, autres produits dérivés, …) avec les agents ayant une capacité de financement (les épargnants essentiellement les ménage) qui souscrivent ces titres de créance.

Exemples :

* + - Souscription par un investisseur particulier d’un Bon d’Etat émis par le Ministère des finances. La souscription par l’investisseur augmente le volume de la dette publique.

**Marché secondaire :** Ce marché ne concerne que l’échange des valeurs mobilières déjà émises.

Exemples :

* + - Revente par l’investisseur particulier de son Bon d’Etat sur Euronext Bruxelles. Le volume de la dette publique ne varie pas.
    - Achat d’actions IBM sur le NYSE : pas de variation du capital de la société.

C’est sur le marché secondaire que varient les prix des valeurs mobilières, appelé « cours ». Ce dernier peut s’écarter considérablement du cours d’émission fixé par l’émetteur de la valeur mobilière sur le marché primaire. Sur le marché secondaire qui correspond au terme de **« bourse »** l’émetteur n’intervient plus (sauf s’il souhaite racheter ces propres titres) puisque sauf les offres et les demandes de titres déterminent les cours. Le marché secondaire assure la liquidité puisque sur ce marché les titres s’échangent contre de l’argent liquide.

La bourse ou le marché secondaire :

* Permet de faciliter les changements dans la structure des grandes entreprises cotées, c'est-à-dire dans la répartition du capital entre les différents actionnaires.
* Permet les alliances, les restructurations, les fusions et les rachats d’entreprises.

**1-3-Lien entre marché primaire et marché secondaire**

Il faut savoir que le marché primaire et le marché secondaire sont indissociables car un épargnant n’achètera des titres lors de leur émission que s’il dispose de la possibilité de les revendre à de bonnes conditions (sans perte) sur le marché secondaire. Ainsi la bonne santé de la bourse (hausse des cours) est donc une condition pour attirer l’épargne vers ceux qui ont besoins de capitaux (marché primaire)

**1-4-Distinction entre marché réglementé (organisé) et marché de gré à gré :**

**Marché réglementé :** C’est une société de bourse qui organise les transactions, assure la cotation des cours et la protection des intervenants sur des produits financiers standardisés. Les investisseurs ne sont pas en contacte directe les uns avec les autres mais passent par une chambre de compensation et des prestataires de service d’investissement.

**Marché de gré à gré :** En anglais, est appelé marché « *Over The Counter* » (sous le comptoir). C’est un marché où deux contreparties se mettent en rapport direct pour réaliser une transaction ponctuelle sans constitution de carnet d’ordres.

Donc c’est une transaction sur mesure, bilatérale, directe entre l’acheteur et le vendeur.

**1-5-Les ordres de bourse**

Pour acheter ou vendre un produit financier, il faut donner un ordre à son intermédiaire financier qui le transmettra au marché. Il existe différents types d’ordres qui permettent de répondre aux différentes attentes et stratégies d’investissement. Certains ordres permettent de maîtriser le prix tandis que d’autres privilégient la rapidité d’exécution.

Donc un ordre en Bourse permet de transmettre une instruction d’achat ou de vente d’un produit financier. Il est transmis à un intermédiaire financier (courtier en ligne ou établissement bancaire) qui le présentera pour exécution sur le marché boursier.

L’ordre de bourse doit contenir certains critères principaux comme :

* 1. Sens : Achat ou vente sur un marché secondaire, souscription ou remboursement sur un marché primaire
  2. Quantité d’instrument financier qui est le nombre de titres à négocié.
  3. Code d’identification de l’instrument financier (généralisation du code ISIN). Le code ISIN (*International Securities Identification Number*) permet d’identifier un instrument financier. C’est un code unique attribué à chaque titre coté. Il est composé de 12 caractères dont les deux premiers permettent de distinguer le pays d’émission du titre, par exemple France = FR. Pour le titre Air Liquide, le code ISIN est FR0000120073.
  4. Date de validité de l’ordre : l’ordre sera limité dans le temps, soit à la journée, soit à une date précise ou encore jusqu’à révocation (maximum un an).
  5. Le type d’ordre indiquant le prix: qui peut être un ordre au marché, limité, à la meilleure limite, à seuil ou plage de déclenchement.

**1-5-1 : Types d’ordres de bourse**

Ils existent 5 principaux types d’ordres. Certains ordres privilégient la rapidité d’exécution (ordre au marché) ou le prix (ordre limité) alors que d’autres conditionnent l’exécution à un renversement de tendance sur le cours (ordre à seuil de déclenchement ou à plage de déclenchement).

1. **L’ordre sans limite appelé aussi (au cours, à tout prix ou au marché)**

Disponible sur tout type de marché. L’investisseur veut acheter ou vendre à n’importe quel prix. Ce type d’ordre est prioritaire sur tous les autres ordres car il privilégie la rapidité de l’exécution totale des quantités demandées peu importe les conditions de prix affichés.

Exemples :

* J’achète 100 THROMBOGENICS au cours
* Je vends 50 MICROSOFT à tout prix
* Je souscris 10.000 BON D’ETAT au marché

1. **L’ordre limité**

Disponible sur les marchés secondaires réglementés. L’investisseur veut acheter ou vendre à un prix limité. Cet ordre permet de fixer et maîtriser un prix d’exécution (prix maximum à l’achat et prix minimum à la vente). L’exécution peut être partielle ou totale en fonction de la quantité disponible sur le carnet d’ordres. L’éventuelle quantité restante (en cours) sera alors inscrite au carnet d’ordres à la limite initiale. L’ordre reste aussi longtemps que sa date de validité n’est pas dépassée.

Exemples :

* + - J’achète 200 ORANGE limité à 7,70 EUR
    - Je vends 80 ACCOR limité à 28,30 EUR

1. **L’ordre au cours avec seuil de déclenchement (*Stop Loss*)**

L’ordre à seuil de déclenchement ou encore appelé ordre “Stop” consiste à placer un seuil d’exécution à partir duquel un ordre “au marché” se déclenchera.

A la vente, cet ordre est principalement utilisé dans une stratégie de protection d’un retournement de tendance d’un titre ou autrement dit si le titre baisse et que l’investisseur veut se fixer un seuil acceptable de perte. Le seuil du prix d’un ordre de vente se situe en dessous du cours actuel du titre.

A l’achat, il est utilisé pour profiter d’une tendance haussière, par exemple si l’investisseur analyse qu’à partir d’un certain cours ou d’un franchissement d’un niveau le titre continuera sa tendance à la hausse. Le seuil du prix d’un ordre d’achat se situe au dessus du cours actuel de l’action.

Exemples :

* J’ai acheté 200 TOYOTA à 8,00 EUR. Si jamais le cours venait à « dégringoler » en dessous de 7,00 EUR, je veux limiter ma perte et vendre mes 200 TOYATA. Je place un ordre de vente de 200 TOYOTA avec un Stop à 7,00 EUR. Tant que la valeur monte, mon ordre de vente au cours n’est pas enclenché.
* Je souhaite acheter des MICROSOFT, mais tant que le cours reste aux alentours de 28,00 EUR, je ne pense pas qu’il va monter beaucoup plus haut. Par contre, s’il passe les 30,00 EUR, je suis certain que la valeur va atteindre 40,00 EUR. Je place un ordre d’achat de 80 MICROSOFT avec un Stop à 30,00 EUR. Mon ordre d’achat au cours sera enclenché dès que la valeur aura franchi les 30,00 EUR.

L’ordre *stop loss* reste valable durant sa durée de validité, mais il n’apparait dans le carnet d’ordres que lorsqu’il a été enclenché.

1. **L’ordre limité avec seuil de déclenchement ou ordre à plage de déclanchement (*Stop Limit*)**

Disponible sur certains marchés secondaires réglementés. L’ordre à plage de déclenchement fonctionne sur le même principe qu’un ordre à seuil de déclenchement mais l’ordre qui est déclenché au niveau du seuil est un ordre “limité”.

Il faut fixer au préalable deux bornes, un seuil et une limite. Si le seuil est touché un ordre d’achat ou de vente est déclenché jusqu’à la limite de cours fixée.

L’ordre *stop limit* reste valable durant sa durée de validité, mais il n’apparait dans le carnet d’ordres que lorsqu’il a été enclenché.

Exemples :

* J’ai acheté 200 MICROSOFTE à 8,00 EUR. Si jamais le cours venait à « dégringoler » en dessous de 7,00 EUR, je veux limiter ma perte et vendre mes 200 MICROSOFTE. Je place un ordre de vente de 200 MICROFFT avec un Stop à 7,00 EUR et une limite à 6,00 EUR. Si le cours dévisse en une fois de 8,00 EUR à 5,00 EUR, mon ordre stop sera enclenché, mais non exécuté. Il sera visible dans le marché comme un ordre limité à 6,00 EUR.
* Je souhaite acheter des TOYOTA si le cours passe les 30,00 EUR, mais je ne veux pas payer plus de 31,00 EUR. Je place un ordre d’achat de 80 TOYOTA avec un Stop à 30,00 EUR limité à 31,00 EUR. Mon ordre d’achat au cours sera enclenché dès que la valeur aura franchi les 30,00 EUR.

1. **L’ordre à la meilleure limite**

L’ordre à la meilleure limite privilégie le cours d’exécution à la meilleure offre (pour un achat) ou à la meilleure demande (pour une vente). L’exécution peut être partielle si les quantités offertes ou demandées ne sont pas suffisantes pour exécuter totalement l’ordre. Dans ce cas, la quantité restante deviendra limitée au premier cours d’exécution.

**1-5-2- Le carnet d’ordre**

L’ordre de l’investisseur sera placé dans le carnet d’ordres de l’action pour exécution. Propre à chaque valeur cotée, le carnet d’ordres permet de visualiser à un instant donné les cours d’achats et les cours de ventes. Il récapitule généralement les cinq (5) meilleures offres (vendeurs) et les 5 meilleures demandes (acheteurs) en visualisant les quantités et les prix. L’ordre sera exécuté lorsque les acheteurs et les vendeurs se rencontreront sur un même prix.

Pour chaque valeur, les ordres transmis par les investisseurs sont automatiquement classés dans le carnet d’ordres :

• selon leur sens (achat ou vente)

• par limite de prix

• par horaire d’arrivée sur le marché

*Exemple de carnet d’ordres avec le dernier prix d’exécution réalisé à* ***11€***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| *2200* | *10€* | *2000* | ***11€*** |
| *1700* | *9€* | *1500* | *12€* |
| *1500* | *8€* | *1300* | *13€* |
| *1800* | *7€* | *1500* | *14€* |
| *1300* | *6€* | *1600* | *15€* |

**Section 2 : La cotation en bourse**

La cotation en bourse est une technique qui consiste à confronter les ordres d’achat est de vente à fin de déterminer les cours qui permet de vendre la quantité maximale de titres. Elle se fait selon deux modes : **en continu ou selon le principe du fixing**.

**2-1- Les modes de cotation**

**La cotation en continu :** La cotation en continu permet de négocier les titres les plus liquides de façon permanente. Les ordres concernant ces titres peuvent s’exécuter pendant les heures de négociation.Le prix (ou cours) de la valeur est modifié au fur et à mesure de l’arrivée d’ordres exécutables.Le système informatique confronte les ordres d’achat et de vente en les triant par ordre de prix et d’arrivée.

**Cotation au fixing**: La négociation par fixing s’applique aux titres les moins liquides, c’est-à-dire ceux qui sontles moins négociés et qui peuvent être cotés deux fois par jour (le fixing double)ouune fois par jour (le fixing simple). Cette cotation permet d’établir les cours en confrontant chaque jour à la bourse et pendant un temps relativement bref, les ordres d’achat et de vente centralisés par les sociétés de bourse.

**2-2-Méthodes de cotation**

Les deux modes de cotation peuvent se réaliser par deux méthodes : à la crées ou selon la méthode des casiers :

Dans la **cotation à la crée** les représentants des sociétés de bourse confrontent verbalement les offres et les demandes reçues de leurs clients et qu’ils ont au carnet. La discussion et dirigée par un coteur qui inscrit sur un tableau, efface, inscrit...leurs cours successifs proposés jusqu’au moment où s’établit le cours d’équilibre.

Dans la **cotation par casier** qui est une procédure écrite, chaque société de bourse déterminent les cours des valeurs dont elle est spécialiste. Elle dispose à cet effet d’un comptoir muni de casier dans lesquelles sont centralisés les ordres émanant des différentes sociétés de bourse. Un commis des la société de bourse spécialiste confronte, pour chacune des valeurs dont il est chargé, les ordres d’achat et de vente déposés dans son casier et peut ainsi établir le cours.

**2-3-Déroulement d’une journée en cotation en continu à NYSE Euronext**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 7h15-  9h | Pré-ouverture | Les ordres sont enregistrés dans le carnet d’ordres mais aucune transaction n’est effectuée avant l’ouverture de 9h |
| 9h | Fixing  d’ouverture | Le système central détermine le prix d’ouverture auquel le plus grand nombre de titres peut être échangé. A 9h précise, les transactions débutent avec le prix d’ouverture qui est le premier cours de la séance boursière |
| 9h-  17h30 | Séance | L’introduction d’un nouvel ordre provoque une nouvelle cotation dès lors qu’il existe une offre (ordre d’achat) correspondante à la demande (ordre de vente). Dans le cas contraire, l’ordre est enregistré et placé dans le carnet d’ordres |
| 17h30-  17h35 | Pré-clôture | Les ordres sont enregistrés dans le carnet d’ordres mais aucune transaction n’est effectuée avant la clôture de 17h35 |
| 17h35 | Fixing de  clôture | Le système central détermine le prix de clôture auquel le plus grand nombre de titres peut être échangé |
| 17h35-  17h40 | Négociation  au dernier  cours | Les ordres transmis au cours limité du prix de clôture sont exécutés s’il existe une contrepartie suffisante à ce même prix. Après 17h40, les transactions sont terminées |

**2-4-Déroulement d’une séance au fixing simple**

Le fixing simple s’applique uniquement sur le marché libre. Sur le même principe que le fixing double, il a lieu une fois par jour à 15h.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 7h15-  15h00 | Pré-ouverture | Les ordres sont enregistrés mais aucune transaction n’est effectuée |
| 15h00 | Fixing | Le système central détermine le prix d’ouverture auquel le plus grand nombre de  titres est échangé. A 15h00 précise les transactions débutent |
| 15h00-  15h30 | Négociation  au fixing | Les ordres transmis uniquement au cours limité du prix du fixing sont exécutés s’il existe une contrepartie suffisante à ce même prix. Après 15h30 les transactions sont terminées |

**2-5-Déroulement d’une séance au fixing double**

Contrairement à la cotation en continu, le fixing permet un échange de valeur à un prix fixe deux fois par jour à heure fixe : 11h30 et 16h30. Les ordres d’achat et de vente sont accumulés dans le carnet d’ordres et sont confrontés tous ensemble à chaque fixing sur le même principe qu’un fixing d’ouverture ou de clôture. Chaque fixing est suivi d’une période d’une demi-heure durant laquelle il est possible d’entrer des ordres afin qu’ils soient exécutés uniquement au cours de fixing établi.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Déroulement d’une séance au fixing double** | | |
| 7h15-  11h30 | Pré-ouverture | Les ordres sont enregistrés mais aucune transaction n’est effectuée |
| 11h30 | Fixing  d’ouverture | Le système central détermine le prix d’ouverture auquel le plus grand nombre de  titres est échangé. A 11h30 précise les transactions débutent |
| 11h30-  12h | Négociation  au fixing | Les ordres transmis uniquement au cours limité du prix du fixing sont exécutés  s’il existe une contrepartie suffisante à ce même prix |
| 12h-  16h30 | Pré-clôture | Les ordres sont enregistrés mais aucune transaction n’est effectuée |
| 16h30 | Fixing de  clôture | Le système central détermine le prix de clôture auquel le plus grand nombre de  titres est échangé |
| 16h30-  17h | Négociation  au dernier  cours | Les ordres transmis uniquement au cours limité du prix de clôture sont exécutés  s’il existe une contrepartie suffisante à ce même prix. Après 17h les transactions  sont terminées |

**Exemple d’une cotation en continu**

Voici un carnet d’ordres d’une valeur mobilière cotée en continu sur NYSE Euronext Paris à 9h (durant la période de pré-ouverture).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| *500* | *A tout prix* | *300* | *A tout prix* |
| *600* | *12€* | *400* | *8€* |
| *700* | *11€* | *550* | *9€* |
| *750* | *10€* | *700* | *10€* |
| *800* | *9€* | *850* | *11€* |

Durant la séance de bourse (9h-17 :30h) nous avons reçu 2 ordres de vente et un ordre d’achat du titre coté :

-Achat de 200 titres à 11€ (à10h) -Vente de 300 titres à 12€ (à 13h)

-Vente de 200 titres à 10 € (à 11h)

1. Déterminez le fixing d’ouverture ?
2. Confrontez les 3 ordres arrivés durant la séance de bourse et exécutez les dans le carnet d’ordres si c’est possible ?

**Solution**

1. Pour déterminer le fixing d’ouverture on cumule les quantités demandées et offres pour chaque niveau de prix.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité cumulée* | *Cours d’achat* | *Quantité cumulée* | *Cours de vente* |
| *500* | *A tout prix* | *300* | *A tout prix* |
| *1100* | *12€* | *700* | *8€* |
| *1800* | *11€* | *1250* | *9€* |
| *2550* | *10€* | *1950* | *10€* |
| *3350* | *9€* | *2800* | *11€* |

Le fixing d’ouverture ou le cours d’ouverture est de **10 €,** qui permet de satisfaire le plus grand nombre d'ordres : 1950 titres seront échangés. Après l'échange de 1950 titres le carnet d’ordre se retrouve dans la situation suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| *00* | *A tout prix* | *00* | *A tout prix* |
| *00* | *12€* | *00* | *8€* |
| *00* | *11€* | *00* | *9€* |
| *600* | *10€* | *00* | *10€* |
| *800* | *9€* | *850* | *11€* |

1. Confrontation des ordres par ordre d’arrivé

-Achat de 200 titres à 11€ (à10h)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| ***200*** | ***11€*** | *850* | *11€* |
| *600* | *10€* |  |  |
| *800* | *9€* |  |  |

On constate que c’est possible de satisfaire les quantités demandées, après exécution de l’ordre le carnet d’ordres s’affiche comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| *600* | *10€* | ***650*** | ***11€*** |
| *800* | *9€* |  |  |

-Vente de 200 titres à 10 € (à 11h)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| *600* | *10€* | ***200*** | ***10€*** |
| *800* | *9€* | *650* | *11€* |

On constate que c’est possible de satisfaire les quantités demandées, après exécution de l’ordre le carnet d’ordres s’affiche comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| *400* | *10€* | *650* | *11€* |
| *800* | *9€* |  |  |

-Vent de 300 titres à 12€ (à 13h)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE DES ACHETEURS | | OFFRE DES VENDEURS | |
| *Quantité* | *Cours d’achat* | *Quantité* | *Cours de vente* |
| *400* | *10€* | *650* | *11€* |
| *800* | *9€* | ***300*** | ***12€*** |

On constate que les quantités de cet ordre ne peuvent pas être satisfaites, aucune offre d’achat ne correspond à 12 €. L’ordre sera seulement enregistré dans le carnet d’ordres en attendant sa possibilité d’exécution.

**Section 03 : Les indices boursiers et les places boursières**

Pour connaître les « performances » des places financières, on utilise les fameux indices boursiers, véritables baromètres de la bourse.

**3-1- Les indices boursiers**

**3-1-1-Définition**: Les indices boursiers sont des indicateurs utilisés par les investisseurs pour analyser, comparer, et évaluer la tendance d’un marché ou d’un secteur d’activité, grâce à la performance moyenne des valeurs de l’indice.

**3-1-2-Caractéristiques d’un indice boursier :** Un indice boursierest connu par trois caractéristiques :

- la date de référence et l’indexation : date de création et base de l’indice

- l’échantillon : ensemble de valeurs représentatives d’un marché ou d’un secteur

- la méthodologie de calcul : poids des titres au sein de l’indice

**3-1-3-Méthodologie de calcul**

Le cours des principaux indices est le résultat d’une moyenne, pondérée par la capitalisation flottante (nombre de titres susceptibles d’être échangés en Bourse x la valeur du titre) de chacune des valeurs composant chaque indice et non uniquement le prix des actions. Plus la capitalisation de la valeur est importante, plus sa variation influe sur celle de l’indice.

La plupart des indices se calculent en points. Les capitalisations boursières de sociétés constituant l’indice sont additionnées et ramenées à une base de 100 ou 1000 points.

Il ya lieu de noter que cette méthodes de calculs des indices ne tiennent compte désormais que du capital flottant. Cette méthode permet de calculer l’indice en fonction du nombre d’actions en possession du public et non sur la base de la capitalisation boursière totale.

**3-1-4-Principaux indices boursiers**

**En France**: les deux principaux indices sont le CAC40 et le SBF 120. Ils cotent de 9h à 17h30.

* **Le CAC40** (Cotation Assistée en Continu) : Créé en 1988 avec une base de 1000 points, est l’un des principaux indices en France. Comme son nom l’indique il est composé de 40 valeurs qui sont choisies parmi les 100 premières capitalisations de la Bourse de Paris. L’indice CAC40 est l’indice phare de la Bourse de Paris, il représente la tendance des grandes capitalisations de l’économie française.
* **Le SBF 80**: Créé en 1997 avec comme base 1000 points, signifie Société des Bourses Françaises. Il regroupe 80 valeurs autres que celles qui composent le CAC40, dont un tiers est composé des valeurs du secteur des services. Il permet d’indiquer plus spécifiquement l’évolution des entreprises de tailles moyennes.
* **Le SBF 120** (Société des Bourses Françaises) : Créé en 1993 avec comme base 1000 points, est l’un des principaux indices en France. Comme son nom l’indique, il est composé de 120 valeurs parmi les 200 premières capitalisations de la Bourse de Paris. Il est composé des 40 valeurs du CAC40 et des 80 valeurs du SBF 80.

**Les indices européens :** En plus des indices français on peut ajouter trois autres principaux indices européens :

* **Le Dow Jones Euro Stoxx 50** : Créé en 1992 avec comme base 1000 points, il est composé des 50 premières valeurs du Dow Jones Euro Stoxx qui couvre les 326 premières capitalisations de la zone euro. Il est calculé selon la méthode de pondération par la capitalisation boursière et est coté en continu toutes les 15 secondes de 9h à 17h45.
* **Le DAX30** (Deutscher Aktienindex**)** : Créé en 1987 avec une base de 1000 points, il est composé des 30 entreprises les plus importantes cotées à la Bourse de Francfort.
* **Le FTSE 100** (Financial Times Stock Exchange) : Créé en 1983 avec une base de 1000 points, il est composé des 100 entreprises les plus importantes cotées à la Bourse de Londres.

**Les indices aux Etats-Unis et au Japon**

* **Le Dow Jones** : Créé en 1928 avec une base de 100 points, il est composé des 30 valeurs principales du NYSE (New York Stock Exchange, la première place boursière sur les actions aux Etats-Unis). Il est l’indice le plus ancien et le plus célèbre de la Bourse de New-York. Il est majoritairement composé du secteur industriel. Il n’indique pas fidèlement l’évolution du marché américain du fait du nombre de valeurs faibles qui le composent et de sa méthode de calcul. En effet, il a une méthode de calcul simple puisqu’il n’est pas pondéré par les capitalisations boursières. Il est égal à la moyenne de la valeur des actions des sociétés de l’indice.
* **Le S&P 500** (Standard and Poor’s) : Créé en 1943 avec une base de 10 points, il est composé de 500 valeurs cotées à la Bourse de New-York (NYSE). Il est représentatif de l’évolution du marché américain puisque les titres qui composent l’indice représentent les principaux secteurs. Les 500 titres représentent également 80% de la capitalisation boursière totale du marché.
* **Le Nasdaq composite** (National Association of Securities Dealers Automated Quotation) : Créé en 1971 avec une base de 1000 points, il est composé de toutes les valeurs (environ 3000) du secteur technologique (télécommunication, électronique, communication) qui cotent au Nasdaq (deuxième place boursière sur les actions aux Etats-Unis derrière le NYSE).
* **Le Nikkei 225** (Nihon Keizai Shimbun) : Créé en 1949 avec une base de 100 points, il est composé de 225 titres cotés à la Bourse de Tokyo. Comme le Dow Jones, il a une méthode de calcul simple puisqu’il n’est pas pondéré par les capitalisations boursières.

**3-2- les places boursières**

La plupart des pays ont leur propre bourse nationale. Parmi les plus suivies par les investisseurs dans le monde, nous retrouvons la bourse de NYSE EURONEXT qui est le plus grand groupe boursier au monde. Elle est le résultat du rapprochement des bourses américaines NYSE et des bourses européennes Euronext de Paris, Lisbonne, Amsterdam et Bruxelles. NYSE EURONEXT a été racheté en Novembre 2013 par ICE (*Intercotinental Exchange*). D’autres places de marché sont également suivies, telles que Londres ou Francfort.

**Les bourses américaines**

* **NYSE Euronext** est de loin le plus grand groupe boursier au monde, tant pour sa capitalisation boursière totale que par son volume de transactions quotidiennes. Les bourses de NYSE Euronext opèrent aux Etats-Unis et en Europe sur les marchés traditionnels des actions, des obligations et des actifs monétaires et également sur ceux des produits dérivés (options, futures, turbos, warrants…). Le groupe est le résultat du rapprochement en 2007 entre le groupe New York Stock Exchange (NYSE) et le groupe Euronext. Aux Etats-Unis, NYSE Euronext est propriétaire de cinq places boursières, chacune opérant sur des marchés spécifiques :
* **NYSE :** Le New York Stock Exchange est la bourse phare du groupe, située à New York, communément appelée Wall Street. Elle fut fondée en 1792 et reste aujourd’hui leader sur le marché d’actions. Wall Street pratique encore le système de cotation à la criée (en parallèle du système de cotation électronique) qui joue toujours un rôle symbolique fort.
* **AMEX :** L’American Stock Exchange est le marché où sont négociées les petites valeurs. Il représente l’un des plus importants marchés US après le NYSE et le NASDAQ. Les sociétés cotées y bénéficient de règles plus souples que les grandes capitalisations des autres marchés. Elles sont majoritairement canadiennes.
* **ARCA :** L’Archipelago Exchange est le marché où l’on trouve les valeurs de croissance.
* **ARCA EDGE :** Les titres de gré à gré (over-the-counter) sont gérés sur ce marché.
* **LIFFE U.S :** Le London International Financial Futures and options Exchange US est le marché où sont négociés les options et les futures (contrats à terme).
* **Nasdaq OMX**

Le Nasdaq (National Association of Securities Dealers Automated Quotations) est l’indice électronique spécialisé dans les sociétés technologiques. Il a été créé en 1971 et appartient depuis 2008 au groupe boursier Nasdaq OMX. Il est de fait le plus grand marché électronique d’actions du monde et le deuxième marché d’actions des Etats-Unis, derrière le NYSE.

A ses débuts, la logique fut que les entreprises de tailles petites et moyennes innovantes intègrent le Nasdaq provisoirement le temps d’atteindre une taille suffisante pour accéder au NYSE. Mais le Nasdaq a conservé la majorité de ses sociétés cotées dont certaines sont devenues aujourd’hui des poids lourds de la cote : Microsoft, Intel ou encore Apple.



**En Europe**

* **NYSE Euronext**

Le 13 Novembre 2013, l’opérateur boursier américain Intercontinental Exchange (ICE) a racheté NYSE Euronext pour environ 11 milliards de dollars, une opération qui a donné naissance au premier réseau mondial de marchés de produits dérivés et d’actions.

Le groupe, dont la capitalisation boursière s’élevait en Novembre 2013 à 23 milliards de dollars, couvre 16 marchés mondiaux et gère cinq chambres de compensation.

**Les principales places boursières en Europe sont :**

**• Paris** : la bourse de Paris a été créée en 1724. Elle est aujourd’hui totalement dématérialisée et électronique mais son siège historique a longtemps été le palais Brongniart à Paris.

**• Amsterdam :** remontant au XVIIème siècle, la bourse d’Amsterdam est considérée comme étant la plus ancienne au monde. C’est en effet avec la Compagnie néerlandaise des Indes orientales que débuta la négociation d’actions au comptant. La négociation d’options et de contrats à terme suivirent peu après.

**• Bruxelles :** la bourse de Bruxelles a été créée en 1801. Elle prospère déjà à partir de 1858, profitant du boom économique et industriel. Et en 1874, une nouvelle bourse, plus grande, est construite. En Septembre 2000, elle fusionne avec la bourse de Paris et celle d’Amsterdam pour former Euronext, la première bourse paneuropéenne.

**• Lisbonne :** la bourse de Lisbonne a été créée en 1769. Celle de Porto (Bolsa de Valores do Porto) fut créée en 1891. La bourse portugaise actuelle est le résultat de la fusion en 1999 de la bourse de Lisbonne et de la bourse des dérivés de Porto. Elle prend la dénomination d’Euronext Lisbon en 2002.

**• NYSE Euronext London :** a été créée en 2010 pour concurrencer directement la bourse historique de Londres, le London Stock Exchange (LSE). Le marché obtient sa première valeur en 2012. Il s’agit d’Eurotunnel, qui cote toujours en parallèle à Paris.

**• NYSE Liffe :** est le premier marché d’instruments dérivés européen et le deuxième mondial. Ses principales négociations portent sur des contrats futures sur l’Euribor.

**• NYSE Alternext :** est un marché spécialisé dans les petites et moyennes entreprises de la zone euro. La plateforme fut tout d’abord créée par Euronext Paris en 2005, par Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam en 2006, et par Euronext Lisbonne en 2011. Il s’agit d’un marché non réglementé permettant aux petites et moyennes capitalisations de la zone euro de lever des capitaux à des conditions moins contraignantes que si elles cotaient sur un marché réglementé.

* **London SE Group**

La bourse de Londres est l’une des plus anciennes au monde. Elle est fortement liée, à ses débuts au 17e siècle, aux maisons de café. Elle a été créée en 1776 sous sa forme actuelle. Elle a connu une phase d’expansion dans les années 1840 due en partie à des acquisitions dans le secteur ferroviaire. La LSE abandonne la cotation à la criée lors de la dérégulation du marché de 1986, connue aussi sous la dénomination « Big Bang ». Le London SE Group fut créé en 2007 par la fusion de la LSE et de la bourse de Milan.

* **Deutsche Börse Group**

La bourse de Francfort, opérée par le groupe Deutsche Börse, est la plus importante place boursière mondiale après celles de New York et de Tokyo. Ses origines remontent à 1585 avec les foires médiévales. Les premiers échanges de valeurs cotées à Francfort ont commencé en 1820. Son système de cotation Xetra entièrement électronique (lancé en 1997) est l’une des plateformes électroniques la plus performante au monde.

****

**Au Japon**

Le Japan Exchange Group est le troisième groupe boursier mondial (derrière NYSE Euronext et NASDAQ OMX Group) et le premier groupe boursier asiatique. Il fut formé le 1er Janvier 2013 par la fusion de la bourse de Tokyo avec celle d’Osaka.

* **Tokyo Stock Exchange**

La bourse de Tokyo fut créée en 1878, quelques semaines avant celle d’Osaka. Après la première création d’un marché boursier japonais en 1943 auquel la bourse de Tokyo est provisoirement combinée (ainsi que dix autres bourses nippones), elle reprend son nom original en 1949. Elle connaît une importante phase de prospérité dans les années 1980. Le système de cotation à la criée est fermé en 1999 au profit d’un système intégralement électronique.

* **Osaka Securities Exchange**

Ses toutes premières origines remontent à l’époque d’Edo (1600-1868) lorsque le commerce du riz et autres récoltes était basé à Osaka, alors le centre de l’économie japonaise. Le riz était stocké dans des entrepôts pour être ensuite vendu aux marchands. Ces marchands créèrent progressivement des marchés physiques qui deviendront à partir de 1730 les premiers marchés d’échanges de contrat à terme au Japon. La bourse d’Osaka fut formellement créée en 1878.

****

**Section 3 : Les acteurs de la bourse**

Pour bien comprendre et agir en Bourse, il faut connaître les acteurs sur les marchés financiers. On peut distinguer quatre intervenants principaux :

* **Les investisseurs :**

**1 Les particuliers :** Les particuliers peuvent être **:**

**-Des personnes physiques** peuvent agir seules et investir directement en Bourse en possédant un compte-titres ordinaire (CTO) ou un Plan d’Epargne en Action (PEA).

**-Des clubs d’investissements** sont composés de plusieurs particuliers. Un club d’investissement permet de mettre en commun la gestion d’une épargne pour investir sur les marchés financiers.

**2 Les entreprises :** Les entreprises interviennent généralement en Bourse pour des raisons stratégiques et aussi pour faire fructifier leur trésorerie. Elles constituent un portefeuille d’actions pour être présentes dans certains secteurs. Leur portefeuille sera constitué de participations dans le capital d’entreprises dont elles détiennent souvent le contrôle. Leurs interventions sur le marché restent faibles et celles-ci ne feront varier leur portefeuille que lors de restructurations ou de nouvelles prises de contrôle.

**3 Les investisseurs institutionnels :** Les principaux investisseurs institutionnels sont :

* les fonds de pensions
* les banques
* les compagnies d’assurance
* les gestionnaires de placement collectif (comme les fonds de placement les OPCVM « organismes de placement collectif en valeurs mobilières »)

Ils collectent l’épargne pour ensuite investir une grande partie dans les valeurs mobilières. Ce sont de gros intervenants en termes de volume sur les marchés.

* **Les émetteurs**

**1 Les entreprises :** Pour financer ses investissements et ses dépenses, une entreprise peut utiliser soit ses capitaux propres, soit des emprunts.

* les capitaux propres sont des moyens de financement que l’entreprise n’a pas à rembourser (mais qui donnent des titres de propriété). Ils peuvent être levés auprès du public, via l’introduction en Bourse et l’émission d’actions.
* les emprunts sont des moyens de financement qui doivent être remboursés. Ils peuvent être émis sous la forme d’obligations.

**2 L’Etat :** L’Etat, ou encore les administrations publiques peuvent recourir à l’emprunt. En France la planification et la gestion de la dette de l’Etat est confiée à l’Agence France Trésor. Les administrations publiques se financent avec des obligations ou des titres de créance cotées en Bourse.

Les titres émis par les Etats sont recherchés par les investisseurs car ils sont réputés à risque faible. Ils entrent massivement dans les portefeuilles des OPCVM obligataires, les fonds de pension et les compagnies d’assurance.

**3 Les institutions financières :** Les institutions financières, comme les banques d’investissements, émettent sur les marchés des produits financiers. Ces derniers sont majoritairement créés et diffusés sur les marchés pour les entreprises ou les particuliers. Ces émetteurs vont créer des outils de couverture de risque, d’épargne ou au contraire des outils de spéculations à travers la création de produits financiers dérivés.

* **Les intermédiaires**

**1 Les entreprises de marché ou les sociétés de bourse :** Les marchés de valeurs mobilières sont tenus par des entreprises de marché, elles-mêmes réglementées et soumises à la surveillance des autorités de régulation. Les valeurs mobilières peuvent être négociées soit sur des marchés réglementés soit sur les marchés non réglementés (de gré à gré).

**2 Les membres des marchés :** Les membres des marchés, aussi appelés les négociateurs sont des Prestataires de Services d’Investissement (PSI). Ils sont autorisés à fournir des services de réception, transmission et d’exécution d’ordres de Bourse sur les marchés, comme par exemple les établissements bancaires ou les courtiers de Bourse en ligne. Ils sont agréés par les autorités de régulation. Ils agissent pour le compte de clients et/ou leur propre compte. Ils peuvent aussi être habilités à ouvrir des comptes au nom de leurs clients, à recevoir et conserver des titres et des espèces pour transmettre et exécuter des ordres d’achat et de vente sur les marchés financiers.

**3 Les compensateurs :** Les compensateurs sont des établissements qui se chargent des opérations de règlement et livraison sur les marchés : systèmes ou chambres de compensation, etc. En effet, une fois que les ordres sont exécutés par les membres de marché, les compensateurs assurent le transfert des titres à livrer aux acheteurs et le règlement des sommes dues aux vendeurs. Les acheteurs seront livrés des titres et les vendeurs payés dans des délais réglementaires.

* **Les autorités de marchés**

Les autorités de marchés (aussi appelées instances de régulation) sont des institutions qui assurent la surveillance des marchés et de leurs acteurs. Ce sont des autorités publiques indépendantes qui ont pour mission de veiller à la protection des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés financiers. Chaque pays a sa propre autorité de marchés. Mais ces autorités ont des accords pour leur permettre de faire leur mission d’un pays à l’autre.

Par exemple, en France, l’Autorité des marchés financiers (AMF) a été créée en 2 0 03. Elle est issue de la fusion de la Commission des Opérations de Bourse (COB), du Conseil des Marchés Financiers (CMF) et du Conseil de Discipline de la Gestion Financière (CDGF).

Elle a trois missions principales qui sont :

* + - * la protection de l’épargne investie dans les instruments financiers
      * l’information des investisseurs
      * le bon fonctionnement des marchés d’instruments financiers

L’AMF à quatre types de responsabilités :

* + - * **la réglementation** : l’AMF réglemente les opérations financières et l’information diffusée par les sociétés cotées.
      * **l’autorisation** : l’AMF autorise la création des produits d’épargne collectifs (OPCVM). Elle veille à ce que les spécificités des produits soient clairement présentées aux investisseurs.
      * **la surveillance** : l’AMF définit les principes d’organisation et de fonctionnement sur les marchés et leurs infrastructures. L’AMF s’assure que les entreprises de marchés et les chambres de compensation respectent bien les règles.
      * **la sanction** : la Commission des Sanctions de l’AMF, instance indépendante des instances de contrôle de l’AMF, a le pouvoir de sanctionner les Prestataires de Services d’Investissement (PSI). Elle fixe les règles de bonne conduite et les obligations que doivent respecter ces prestataires.